



AGIR ENSEMBLE POUR L'INSERTION
PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau de bord De l'Insertion par l'Activité Économique

Région Nouvelle-Aquitaine

Edition 2018



Edito

INAÉ vous propose la 1^{ère} édition de son observatoire sur le secteur de l'Insertion par l'Activité en Nouvelle-Aquitaine.

En 2016, la région comptait 410 Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Le panorama ci-après vous démontre leur dynamisme sur le territoire avec plus de 32 000 emplois et un chiffre d'affaires de 218 millions d'euros sur divers secteurs d'activités que ce soit dans les domaines de l'environnement, de la propreté, du bâtiment, du recyclage, du service à la personne, ...

Cet observatoire vous permettra, par ailleurs, d'avoir lecture de la singularité de ces structures dans l'embauche de personnes éloignées du marché du travail, leur capacité d'accompagnement et leur rôle de facilitation dans le retour à l'emploi.

En 2016, les SIAE ont permis à près de 28 000 personnes en difficultés sociales et professionnelles d'être salariées.

S'appuyant sur la mise en situation de production, un accompagnement socioprofessionnel spécifique et individualisé, elles ont permis le retour à l'emploi ou la formation pour une majorité d'entre elles (+ 61,5%).

Le modèle et les valeurs de ces structures sont portées par plus de 6000 acteurs, permanents et/ou bénévoles. Leur implication quotidienne au sein des SIAE démontre leur engagement dans le refus d'admettre l'exclusion et leur volonté de créer de la valeur sur les territoires, à la fois sociales, humaines, économiques voire environnementales.

Nous leur dédions ce premier observatoire et les remercions vivement pour leur contribution à sa parution !

Isabelle ZAOUÏ CARLIER,
Déléguée régionale d'INAÉ

Méthodologie

Les éléments présentés dans ce tableau de bord sont issus de l'enquête réalisée par INAÉ à partir des données déclaratives 2016 des Structures d'Insertion par l'Activité Economique de la Nouvelle-Aquitaine. Pour certains items, le pourcentage de réponse n'est pas significatif (moins de 60%, parfois). Ainsi, les données présentées dans le tableau de bord sont le résultat d'extrapolations départementales par type de structure : AI (Associations Intermédiaires), ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion), EI (Entreprises d'Insertion), et ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion).

OFFRE D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE

✓ Poids des SIAE de Nouvelle-Aquitaine en France	p 4
✓ Répartition des SIAE par dispositif	p 6
✓ Répartition des SIAE par département	p 6
✓ Taux d'occupation des postes	p 9
✓ Taux d'équipement en Nouvelle-Aquitaine	p 10
✓ Effectif permanent, encadrement et bénévoles	p 11
✓ Taille des SIAE	p 13
✓ Statut juridique des SIAE	p 14
✓ Bilan des créations / disparitions de SIAE	p 15

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION

■ Publics cibles	p 16
■ Répartition Hommes / Femmes dans les SIAE	p 17
■ Répartition par tranche d'âge dans les SIAE	p 17
■ Part des personnes relevant de territoire prioritaire	p 18

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION

➤ Accompagnement socioprofessionnel	p 19
➤ Formation des salariés en parcours	p 20

RESULTATS D'INSERTION

• Sorties	p 22
• Sorties dynamiques	p 22

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES SIAE

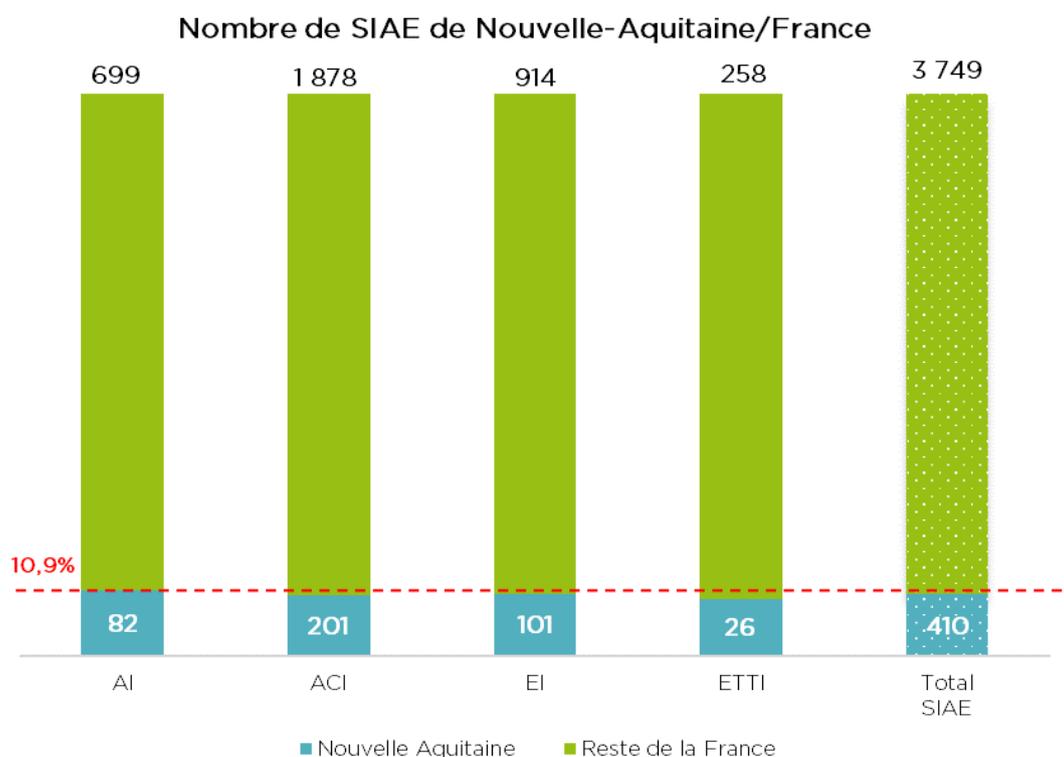
◆ Secteurs d'activité des SIAE	p 23
◆ Secteurs d'activité supports des ACI et EI	p 24
◆ Clientèle dans les AI, ACI, EI	p 25
◆ Clientèle dans les ETTI	p 25
◆ Heures travaillées dans les AI et ETTI	p 26

INDICATEURS ECONOMIQUES DES SIAE

▲ Structure des ressources : chiffre d'affaires et financements publics	p 27
▲ Répartition des financements publics	p 30
▲ Impact économique pour le territoire	p 31

OFFRE D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE

✓ POIDS DES SIAE DE NOUVELLE-AQUITAINE EN FRANCE



Nombre de SIAE N.A. / France	AI	ACI*	EI*	ETTI	SIAE
Nouvelle Aquitaine	82	201	101	26	410
France**	699	1878	914	258	3749
Région N.A./France	11,9%	10,7%	11,1%	10,0%	10,9%

* dont régies de quartier conventionnées ACI et EI

** Source : DARES Résultats 2017 N°074 - L'IAE en 2016

En 2016, la région Nouvelle-Aquitaine compte **410 SIAE**, représentant **10,9% des SIAE en France**.

Chaque dispositif IAE est représenté de manière relativement proportionnelle dans notre région par rapport aux données nationales, avec une présence légèrement plus importante d'AI (11,9%) et moins importante d'ETTI (10%), par rapport à la moyenne sur l'ensemble des dispositifs (10,9%).

Effectif en insertion N.A. /France (en ETP)



Effectif insertion ETP/ France	AI	ACI*	EI*	ETTI	SIAE
Nouvelle Aquitaine	2 057	2 957	1 177	704	6 895
France**	17 500	33 700	11 800	8 400	71 400
Région N.A./France	11,8%	8,8%	10%	8,4%	9,7%

* dont régies de quartier conventionnées ACI et EI

** Source : DARES Résultats 2017 N°074 - L'IAE en 2016

En 2016, la région Nouvelle-Aquitaine a accueilli **6 895 salariés en insertion en ETP**. (Equivalent Temps Plein), représentant **9,7% des effectifs ETP des SIAE en France**.

En corrélation avec les données sur le nombre de SIAE (graphique précédent), on constate une légère surreprésentation des AI (11,8%) et sous-représentation des ETTI (8,4%) par rapport à l'ensemble des dispositifs (9,7%).

Globalement, la Nouvelle-Aquitaine compte **10,9% des SIAE de France**, mais **seulement 9,7% des effectifs en insertion**: cela signifie que **les SIAE de Nouvelle-Aquitaine sont globalement de plus petite taille que celles du reste de la France**.

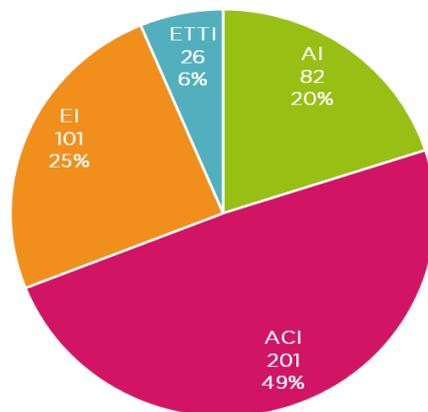
Cette tendance existe sur l'ensemble des dispositifs à l'exception des AI.

Elle est accentuée :

- ✓ pour les ACI (poids en France de 8,8% en effectif insertion ETP pour 10,7% en nombre de SIAE),
- ✓ ainsi que sur les ETTI (8,4% en effectif insertion ETP pour 10% en nombre de SIAE).

✓ REPARTITION DES SIAE PAR DISPOSITIF

Nombre de SIAE par dispositif en Nouvelle-Aquitaine

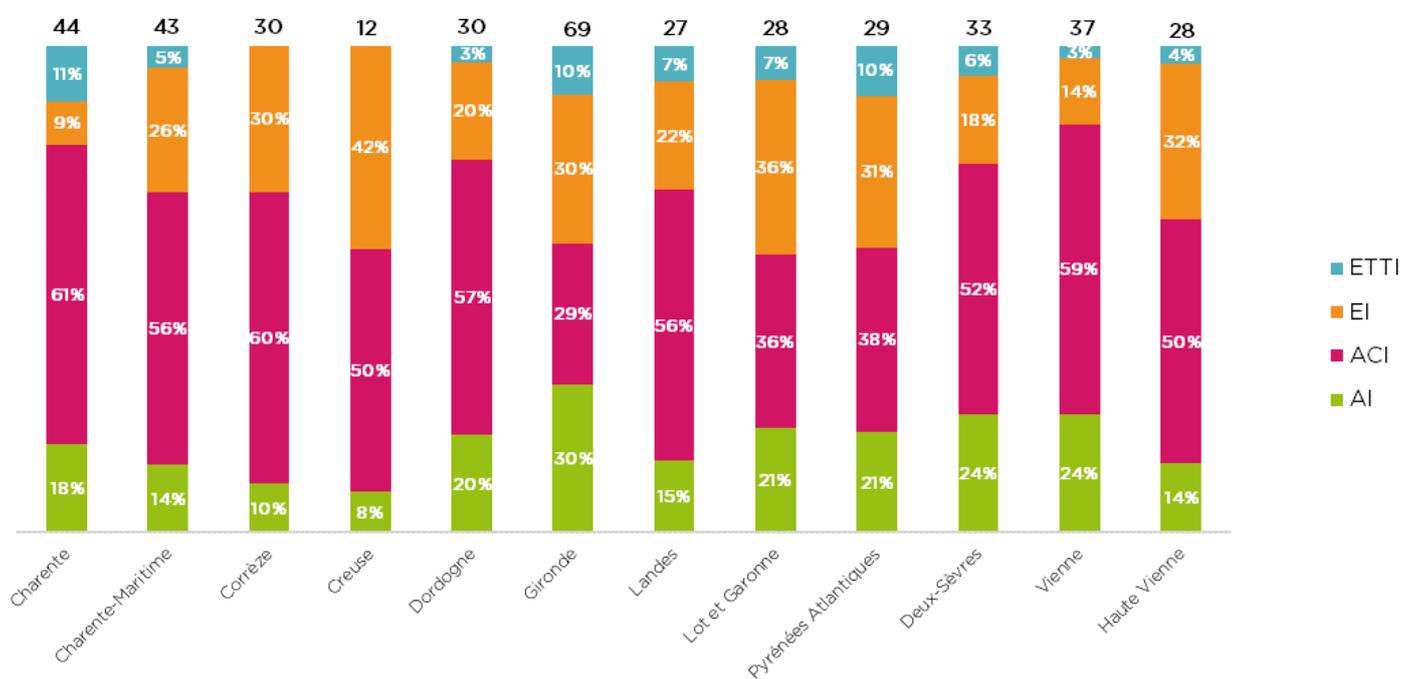


La Nouvelle-Aquitaine compte 410 SIAE dont 49% d'ACI, 25% d'EI, 20% d'AI, et 6% d'ETTI.

A noter : on compte 11 labels « Régie de Quartier ou de Territoire » dont 2 qui ne portent pas de conventionnement IAE.

✓ REPARTITION DES SIAE PAR DEPARTEMENT

Répartition des SIAE par département
Nombre total par département et poids de chaque dispositif



En nombre de SIAE	AI	ACI	EI	ETTI	Ensemble des SIAE	% Total
Charente	8	27	4	5	44	10,7%
Charente-Maritime	6	24	11	2	43	10,5%
Corrèze	3	18	9	0	30	7,3%
Creuse	1	6	5	0	12	2,9%
Dordogne	6	17	6	1	30	7,3%
Gironde	21	20	21	7	69	16,8%
Landes	4	15	6	2	27	6,6%
Lot et Garonne	6	10	10	2	28	6,8%
Pyrénées-Atlantiques	6	11	9	3	29	7,1%
Deux-Sèvres	8	17	6	2	33	8%
Vienne	9	22	5	1	37	9%
Haute-Vienne	4	14	9	1	28	6,8%
Nouvelle-Aquitaine	82	201	101	26	410	100%

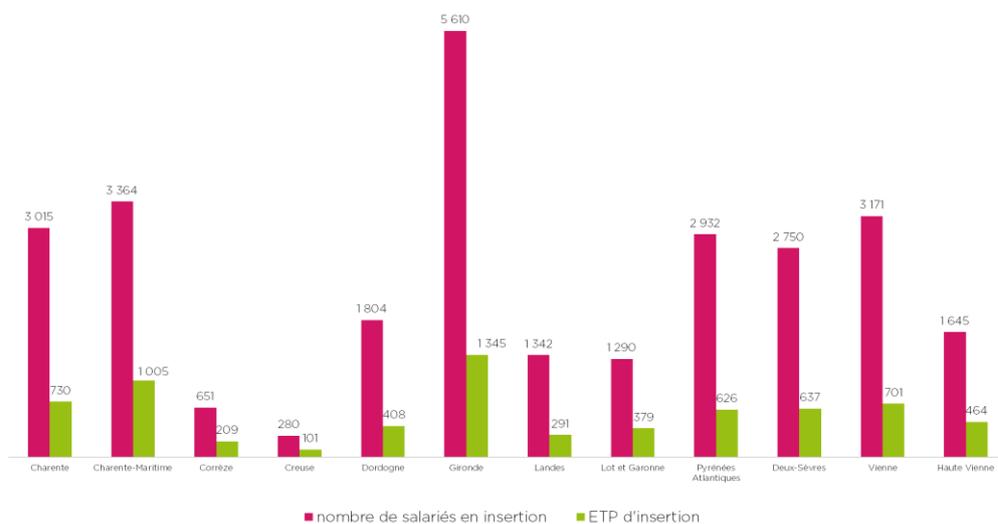
Avec 69 SIAE, la Gironde se place au premier rang du nombre de structures par département et représente 17% des SIAE de la Nouvelle-Aquitaine. La Charente prend la seconde place avec 11% des structures (44 SIAE), suivie de près par la Charente-Maritime avec 43 SIAE.

L'offre d'insertion sur la Nouvelle-Aquitaine connaît quelques spécificités territoriales :

- ✓ 6 départements comptent plus de 55% d'ACI (Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Landes, Vienne).
La Charente est le département qui compte le plus d'ACI avec 27 structures, puis la Charente-Maritime avec 24 ACI.
- ✓ 3 départements comptent moins de 40% d'ACI (Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques).
La Gironde est le département qui, en proportion du nombre de structures portées, comptent le moins d'ACI avec 29%.
- ✓ 3 départements comptent plus de 24% d'AI (Gironde, Deux-Sèvres, Vienne).
La Gironde est le département qui en proportion du nombre de structures portées, comptent le plus d'AI avec 30%.
- ✓ 2 départements comptent moins de 10% d'AI (Creuse, Corrèze).
La Creuse compte une seule AI et la Corrèze en compte 3.
- ✓ 6 départements comptent plus de 30% d'EI (Corrèze, Creuse, Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne).
La Creuse est le département qui, en proportion du nombre de structure portées, totalise le plus d'EI avec 42%, soit 5 EI. Elle est suivie par le Lot-et-Garonne avec 36%, soit 10 EI.
- ✓ 3 départements comptent moins de 20% d'EI (Vienne, Deux-Sèvres, Charente).
La Charente est le département qui, en proportion, et en valeur absolue compte le moins d'EI avec 4 SIAE représentant 9%. Elle est suivie par la Vienne qui a 5 EI (14%).

- ✓ Concernant les ETTI, la Creuse et la Corrèze en sont dépourvus et c'est la Charente qui compte le plus d'ETTI en proportion de son offre d'insertion avec 11%, suivie de près par la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques (10%).

Répartition des effectifs en insertion par département



Répartition des effectifs en insertion (en ETP) par département
Poids de chaque dispositif



Effectifs ETP	AI	ACI	EI	ETTI	Ensemble des SIAE
Charente	122,0	363,7	62,8	181,6	730,1
Charente-Maritime	221,3	557,4	150,8	75,1	1004,6
Corrèze	22,8	137,1	48,9	0	208,8
Creuse	9,6	64,2	27,1	0	100,9
Dordogne	94,5	224,1	46,1	43,2	407,8
Gironde	577,3	272,6	350,3	144,6	1344,9
Landes	84,1	131,5	64,2	11,2	290,9
Lot-et-Garonne	103,1	144,1	104,8	27,0	378,9
Pyrénées-Atlantiques	277,1	242,9	62,2	44,0	626,1
Deux-Sèvres	183,4	293,9	83,3	76,2	636,8
Vienne	267,7	300,6	62,7	70,3	701,3
Haute-Vienne	93,9	225,2	114,3	30,6	463,9
Nouvelle-Aquitaine	2056,6	2957,3	1177,4	703,8	6895,1

En 2016, les SIAE ont permis à près de **28 000 personnes** de travailler sur les activités économiques supports qu'elles proposent, ce qui représente près de **7 000 emplois en insertion en ETP (équivalent temps plein)**.

La Gironde totalise les effectifs en insertion les plus importants, avec 5 610 salariés en insertion ; elle est suivie par les départements de la Charente-Maritime, de la Vienne et de la Charente.

L'analyse de la répartition des effectifs ETP par dispositif fait ressortir un poids plus important des AI et des ETTI en comparaison de l'analyse en nombre de SIAE.

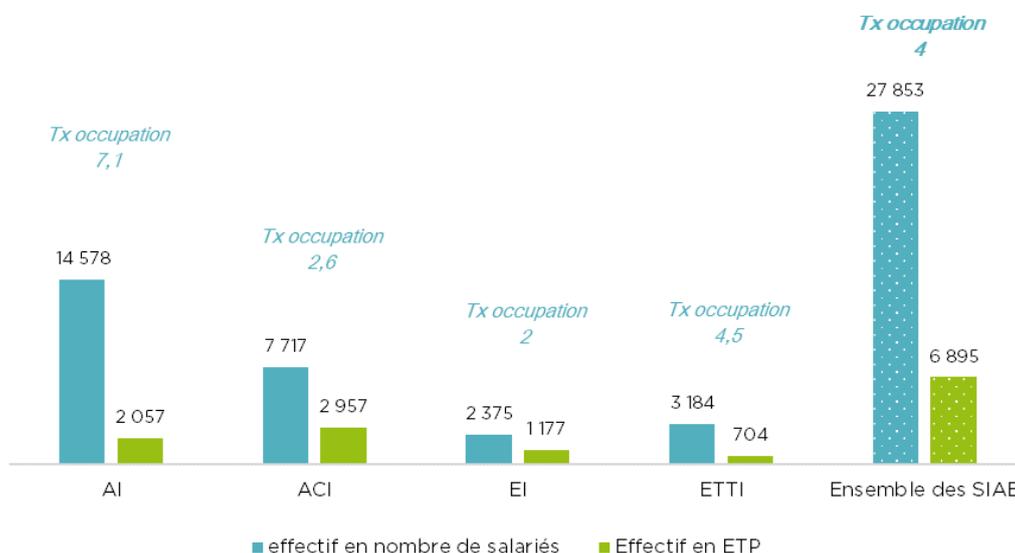
C'est la taille des SIAE qui explique ses écarts : les AI et ETTI ont des effectifs plus importants que les ACI et EI.

Quelques éléments à noter :

- ✓ Alors que le département de la Charente compte le plus d'ACI, c'est en Charente-Maritime que les effectifs en insertion sont les plus importants pour ce type de SIAE (557 ETP) puis en Charente (364 ETP).
- ✓ Concernant les EI, c'est en Gironde que les effectifs en insertion sont les plus importants (350 ETP) puis en Charente-Maritime (151 ETP).
- ✓ Pour les AI, c'est en Gironde que les effectifs en insertion sont les plus importants (577 ETP) puis en Pyrénées-Atlantiques (277 ETP), et Vienne (268 ETP).
- ✓ Enfin, les ETTI emploient davantage de personnes en parcours en Charente (182 ETP), puis en Gironde (145 ETP).

✓ TAUX D'OCCUPATION DES POSTES

Effectif en insertion par dispositif
Taux d'occupation



*Taux d'occupation = Effectif en nombre / effectif en ETP

Le ratio des effectifs en insertion (près de 28 000) sur l'effectif en équivalent temps plein (près de 7 000) donne **un taux d'occupation moyen par poste ETP de 4 personnes.**

Les AI représentent le dispositif « le plus créateur d'emplois » en nombre de personnes avec un taux d'occupation par poste ETP de 7 personnes.

De la même manière, le taux d'occupation en ETTI est à 4,5.

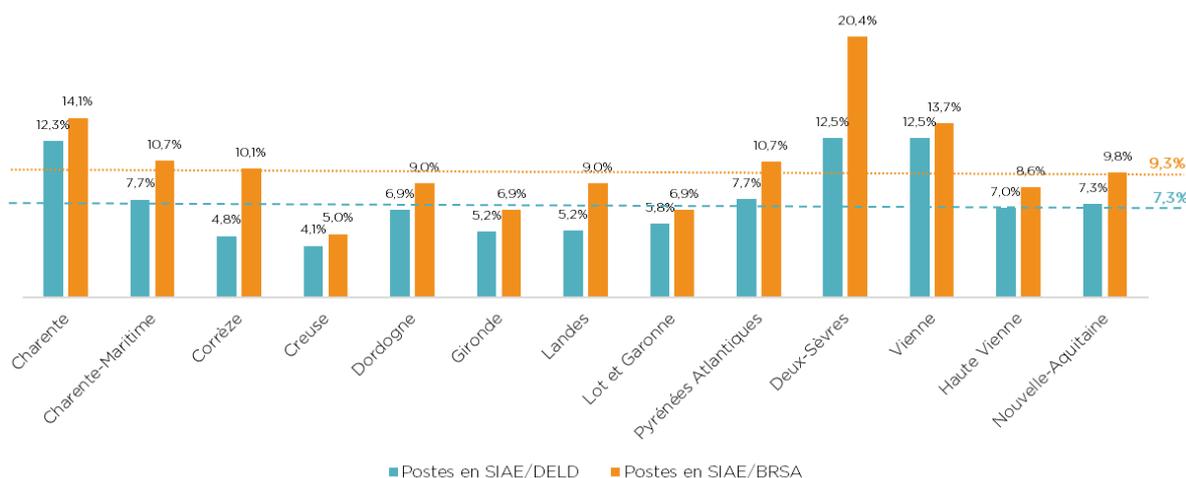
Ces éléments s'expliquent par la nature économique de ces SIAE qui proposent de la mise à disposition de personnel et donc des contrats plus courts.

Les EI ont un taux d'occupation à 2, moins élevé qu'en ACI, car les postes en EI sont majoritairement proposés à temps plein, contrairement aux ACI.

En effectif Equivalent Temps Plein (ETP), les ACI sont le dispositif le plus employeur avec 2 957 salariés en ETP, suivis par les AI avec 2 057 ETP.

✓ TAUX D'EQUIPEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE

Opportunité d'emploi en SIAE pour les DELD et BRSA* du territoire



Source : DARES - demandeurs d'emploi de longue durée inscrits en moyenne sur le dernier trimestre 2016 à Pôle emploi (nombre moyen/mois) comparé aux postes en SIAE au 31/12

(*) Source : DRESS - allocataires du RSA (non majoré/majoré/jeune) au 31/12/2016, comparé aux postes en SIAE au 31/12

En Nouvelle-Aquitaine, **au 31/12/2016, les SIAE salariaient 16 112 salariés en insertion.**

La comparaison avec les DELD et les BRSA du territoire au 31/12/2016 permet d'identifier le taux d'équipement de l'IAE.

Ainsi, en moyenne, en Nouvelle-Aquitaine, **les postes en SIAE représentent un potentiel de 7 « places » pour 100 DELD et de 9,8 pour 100 Bénéficiaires du RSA.**

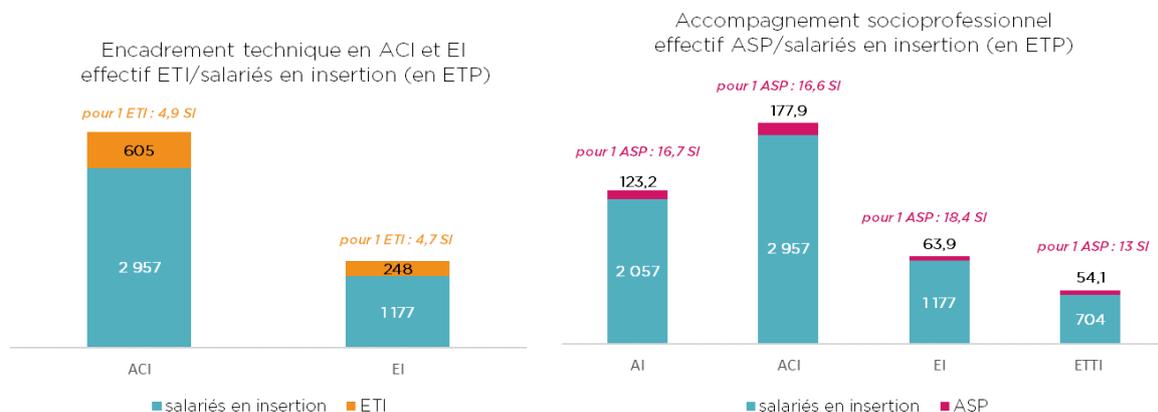
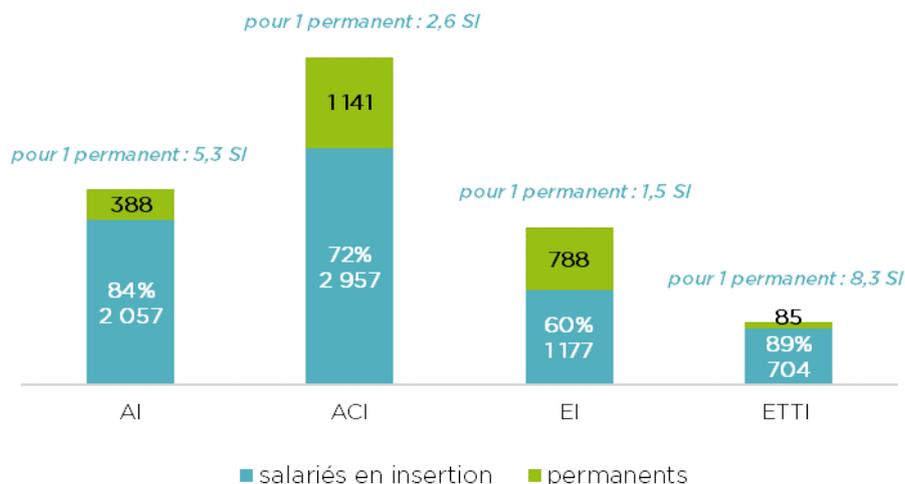
L'analyse par département fait apparaître des taux d'équipement en offre d'insertion inégaux selon les territoires.

Par exemple, les départements de la Creuse, la Corrèze, de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne ont une offre d'insertion moins importante pour les DELD de leur territoire avec un pourcentage d'opportunité d'emploi inférieur à 6%.

La même tendance se retrouve pour les BRSA sur ces départements à l'exception de la Corrèze.

✓ EFFECTIF PERMANENT, ENCADREMENT ET BÉNÉVOLES

Répartition effectif permanents/salariés en insertion (en ETP)



SI = Salarié en Insertion

Les SIAE de Nouvelle-Aquitaine comptent **3 023 salariés permanents** représentant **2 400 ETP**, dont **882 ETP d'ETI** (Encadrant-e-s Technique d'Insertion) et **419 ETP d'ASP** (Accompagnateurs-trices- Socio Professionnels-les).

Toutes SIAE confondues, on compte **1 salarié permanent pour 2,9 salariés en insertion en ETP**.

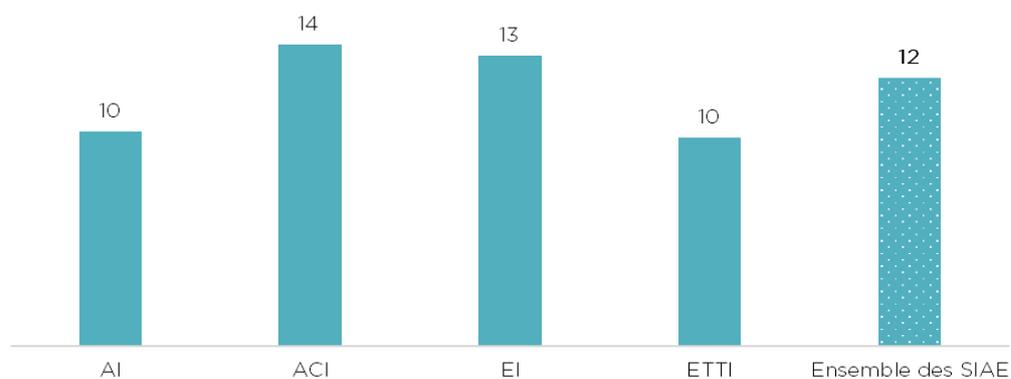
La répartition par dispositif montre un taux d'encadrement global plus important en EI et ACI (respectivement 1,5 et 2,6) qu'en AI et ETTI (respectivement 5,3 et 8,3) :

- ✓ Les EI ont le ratio le plus important avec un permanent pour 1,5 salariés en insertion en ETP, car elles sont souvent de petite taille. Concernant l'encadrement technique, pour les mêmes raisons, le ratio est de 4,7 salariés en insertion ETP pour un encadrant en EI, très proche de celui des ACI à 4,9.
- ✓ Les AI et ETTI, qui mettent à disposition du personnel encadré par l'entreprise utilisatrice, ont des taux d'encadrement moins importants, de 5,3 pour les AI et 8,3 pour les ETTI.

Concernant l'accompagnement socioprofessionnel, il est en moyenne de 16,5 ETP insertion pour un ETP accompagnateur socioprofessionnel toutes SIAE confondues. Les variations passent d'un ASP pour 13 salariés en ETTI à 18,4 en EI.

A noter : Le volume de personnes accueillies mises à disposition, génère un nombre de personnes physiques accompagnées plus important en AI et en ETTI.

Nombre moyen de bénévoles par SIAE



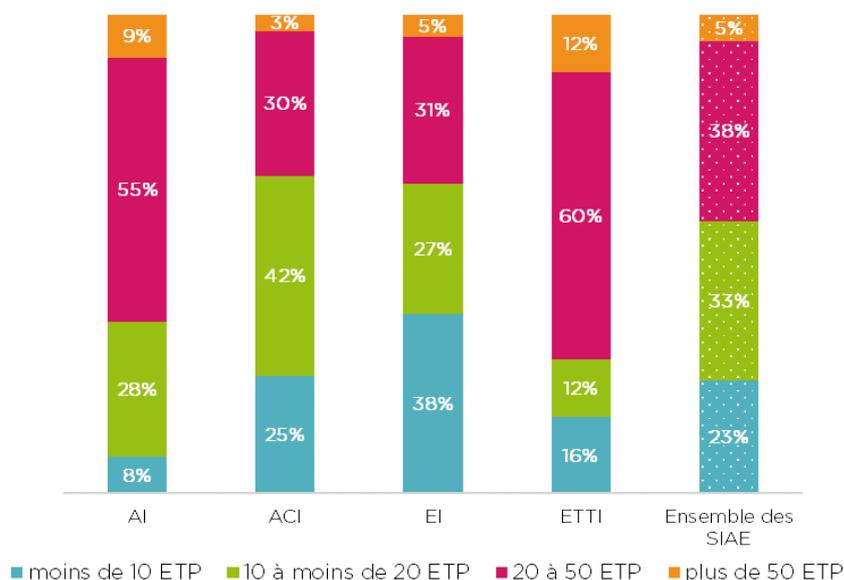
En Nouvelle-Aquitaine, on estime à 3 900 le nombre de bénévoles intervenant dans les SIAE, soit un volume supérieur aux permanents (3 023).

On compte en moyenne 12 bénévoles membres du Conseil d'Administration (CA) dans les SIAE sous forme associative.

Ils peuvent également intervenir en appui des équipes sur différentes fonctions (commerciale, financière, ressources humaines, accueil, accompagnement social et professionnel, encadrement, formation...).

✓ TAILLE DES SIAE

Taille des SIAE par dispositif - Effectif total en ETP

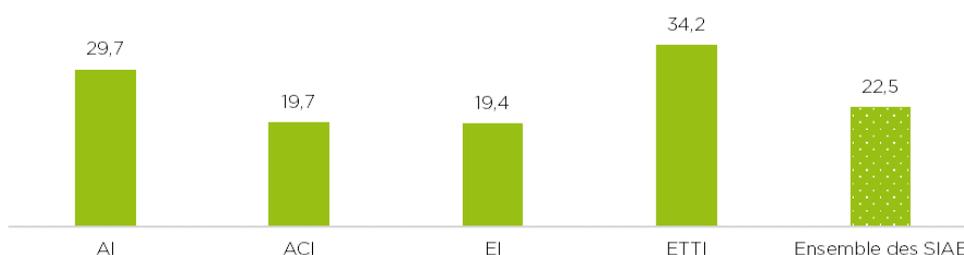


Les ACI et EI de Nouvelle-Aquitaine sont majoritairement représentés dans la tranche d'effectif en dessous de 20 ETP, avec respectivement 66,3% et 64,8%.

Les EI sont majoritaires dans la tranche des moins de 10 salariés (37,5%) alors que les ACI le sont dans la tranche des plus de 10 et moins de 20 ETP (41,7%).

A l'inverse, les AI et ETTI sont majoritairement représentées dans la tranche d'effectifs des plus de 20 et moins de 50 ETP, avec respectivement 55,1% et 60%.

Effectif moyen par structure
Effectif total en ETP



L'effectif moyen par structure pour la Nouvelle-Aquitaine est de 22,5 ETP. La comparaison par type de structure confirme les écarts de taille entre AI/ETTI d'une part, et ACI/EI d'autre part :

- ✓ les ACI//EI ont un effectif moyen proche de 20 ETP/SIAE
- ✓ les AI/ETTI ont un effectif moyen proche de 30 ETP/SIAE

A noter : alors que les EI sont majoritairement représentées dans la tranche moins de 10 salariés, elles ont un effectif moyen de 19,4 ETP.

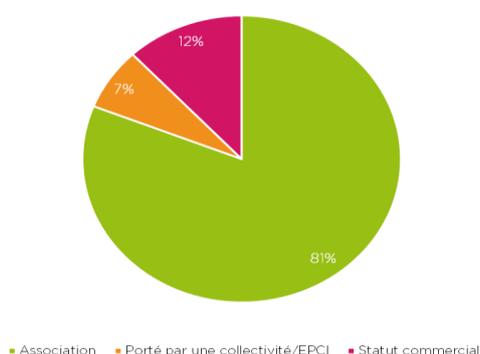
Cela est dû à une grande disparité dans la taille des EI et à une représentation majoritaire dans les tranches moins de 10 salariés mais aussi plus de 20 ETP (à noter la présence en Haute-Vienne d'une EI de 111 salariés en ETP).

En Nouvelle-Aquitaine, la plus petite structure se trouve en Corrèze, département qui compte par ailleurs 3 SIAE de moins de 3 salariés (deux EI et une AI).

La plus grande structure, un ACI de Charente-Maritime, emploie 192 salariés en ETP. La médiane se situe à 17,5 salariés.

✓ STATUT JURIDIQUE DES SIAE

Statut juridique des SIAE



Les différents statuts par dispositif

	AI	ACI	EI	ETTI
Association loi 1901	100%	85%	52%	64%
Statut commercial*	0%	0%	48%	36%
Porté par collectivités/EPCI	0%	15%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

*SA, SARL, SAS, EURL, SCIC, SCOP, SNC dont 5 SCIC et 6 SCOP

Part des SIAE sous statut associatif par département

	AI	ACI	EI	ETTI	Ensemble des SIAE
Charente	100%	58%	67%	60%	68%
Charente-Maritime	100%	87%	63%	50%	84%
Corrèze	100%	75%	100%		85%
Creuse	100%	100%	50%		89%
Dordogne	100%	100%	67%	100%	92%
Gironde	100%	100%	50%	57%	81%
Landes	100%	100%	60%	100%	93%
Lot-et-Garonne	100%	100%	63%	100%	89%
Pyrénées-Atlantiques	100%	100%	25%	50%	74%
Deux-Sèvres	100%	65%	33%	50%	67%
Vienne	100%	80%	20%	100%	78%
Haute-Vienne	100%	100%	38%	0%	78%
Nouvelle-Aquitaine	100%	85%	52%	64%	81%

* sur SIAE répondantes (données non exhaustives)

Les AI sont toutes en statut associatif.

Les ACI sont majoritairement sous statut associatif avec 85%.

Les 15% restant sont portés par des collectivités avec des spécificités territoriales.

En ex Poitou-Charentes, de nombreux ACI sont portés par des collectivités : soit 42% en Charente, 13% pour la Charente-Maritime, 35% pour les Deux-Sèvres et 20% en Vienne.

Pour les autres départements, seule la Corrèze compte des ACI portés par des collectivités pour 25%.

Les EI sont sous statut associatif à 52% et sous statut commercial à 48%, avec d'importantes disparités territoriales :

- ✓ Certains départements comptent plus de 60% d'EI sous statut associatif : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne.
- ✓ A l'inverse, d'autres comptent moins de 38% d'EI sous statut associatif : Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.
- ✓ Seules les EI de la Gironde et de la Creuse sont sous statut associatif et commercial dans des proportions égales.

Les ETTI sont majoritairement sous statut associatif à 64%.

✓ BILAN DES CREATIONS/DISPARITIONS DE SIAE

	Créations		Disparitions		Solde sur période
	2016	2017	2016	2017	2 ans
Association intermédiaire (AI)	0	0	0	3	-2 (0/-3)
Atelier et chantier d'insertion (ACI)	2	13	7	9	-1 (-5/4)
Entreprise d'insertion (EI)	3	5	2	4	+2 (+1/+1)
Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	0	1	0	0	+1 (0/+1)
Ensemble des SIAE	5	19	9	16	-1 (-4/+3)
TOTAL 2 années	24		25		-1

Ces 2 dernières années, entre 2016 et 2017, il y a eu 24 créations et 25 disparitions de SIAE, soit un solde négatif sur la période qui se traduit par la perte d'une SIAE.

Les EI présentent un solde positif de +2 SIAE, les ETTI de +1 SIAE, alors que les ACI (-1) et AI (-3) sont en recul.

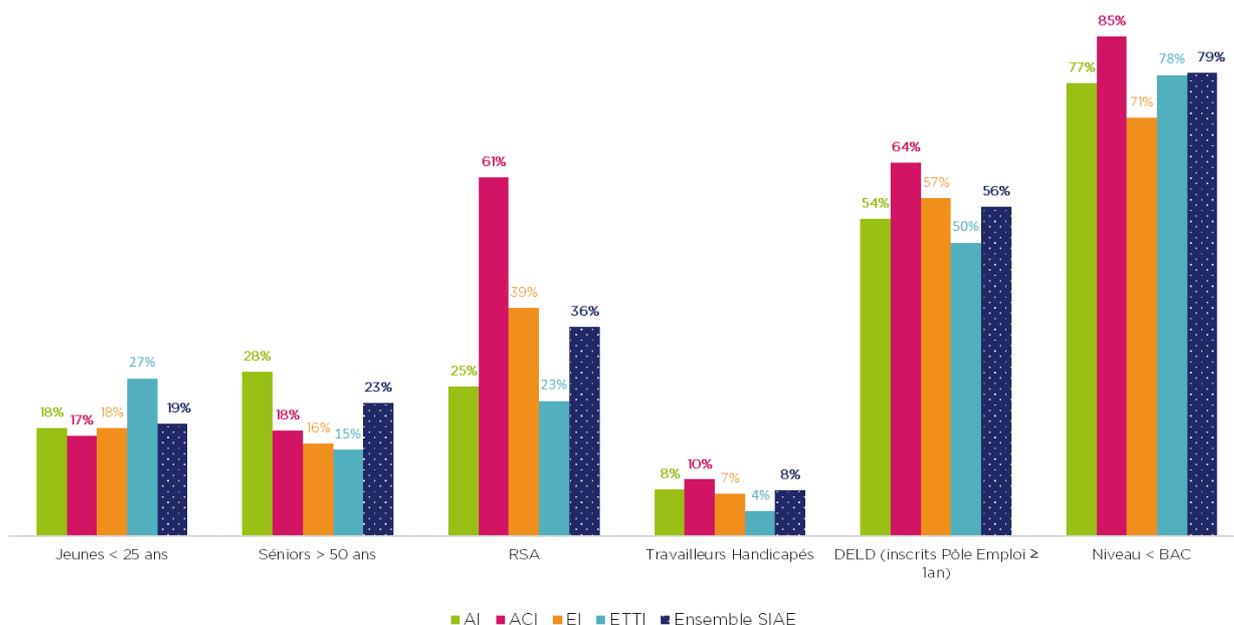
L'année 2017 a été marquée par 19 créations de structures (13 ACI, 5 EI, 1 ETTI) pour 16 disparitions (9 ACI, 4 EI, 3 AI), soit un solde positif de 3 créations.

Toutefois, ce résultat est à relativiser par l'année 2016 qui enregistre un solde négatif de 4 SIAE, marquée par la disparition de 9 SIAE (7 ACI et 2 EI).

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION

▪ PUBLICS CIBLES

Répartition des publics cibles dans les effectifs en insertion

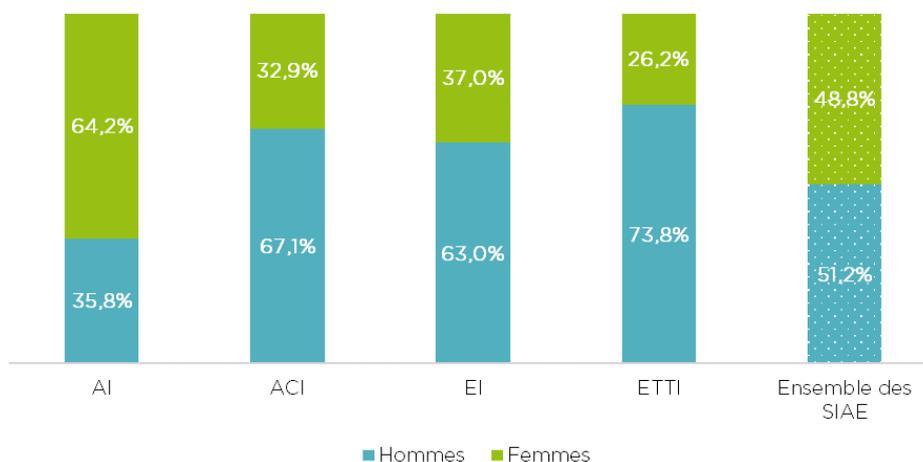


L'analyse par dispositif montre quelques spécificités :

- **Les ACI accueillent davantage de personnes à bas niveau de qualification :**
85% ont un niveau inférieur V, Vbis et VI (infra BAC),
On note une part plus importante de bénéficiaires du RSA avec 61% (pour 36% de moyenne toutes SIAE confondues),
Même constat pour les demandeurs d'emploi de longue durée avec 64% des personnes en insertion (pour une moyenne régionale de 56%).
- **Les AI accueillent 28% de seniors,** là où les autres dispositifs en accueillent moins de 20%.
- **A l'inverse, les ETTI salarient 27% de jeunes** là où les autres dispositifs en accueillent moins de 20%.
- **Les EI ont une part de personnes qualifiées un peu plus importante que la moyenne,** avec 29% de personnes en insertion ayant un niveau BAC et plus alors que la moyenne est à 21%.

REPARTITION HOMMES/FEMMES DANS LES SIAE

Répartition hommes/femmes par dispositif
(en nombre de personnes)

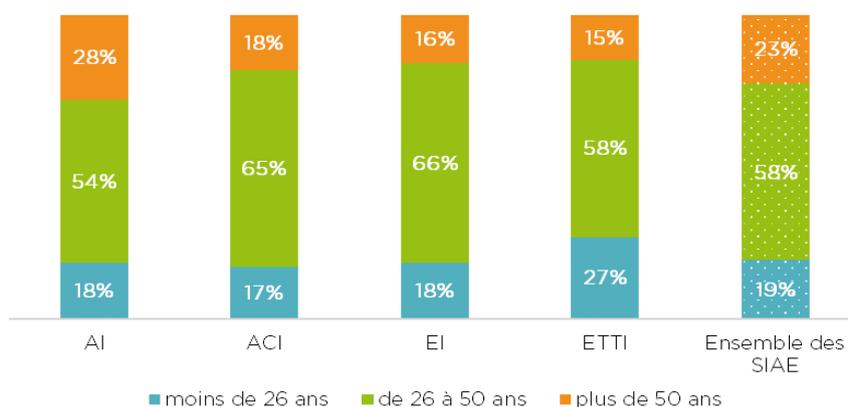


Globalement la parité homme/femme est respectée dans les SIAE, avec 51,2% d'hommes et 48,8% de femmes.

Les hommes sont davantage représentés dans les EI, les ACI et les ETTI sur des emplois à plus forte composante masculine, notamment dans l'environnement, le bâtiment et l'industrie. Les AI mettent à disposition davantage de femmes (64,2%) sur des emplois de services aux particuliers.

REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DANS LES SIAE

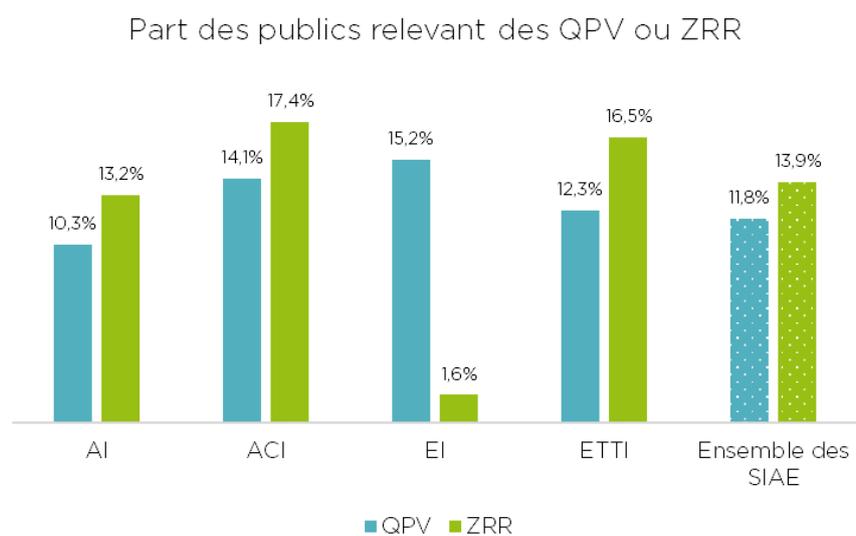
Répartition par tranche d'âge et par dispositif



Les SIAE de Nouvelle-Aquitaine accueillent 19% de jeunes de moins de 26 ans et 23% de personnes de plus de 50 ans.

Les jeunes à la recherche d'une première expérience de travail sont plus représentés dans les ETTI (27%), tandis que les AI accueillent davantage de plus de 50 ans (28%).

■ PART DES PERSONNES RELEVANT DE TERRITOIRE PRIORITAIRE

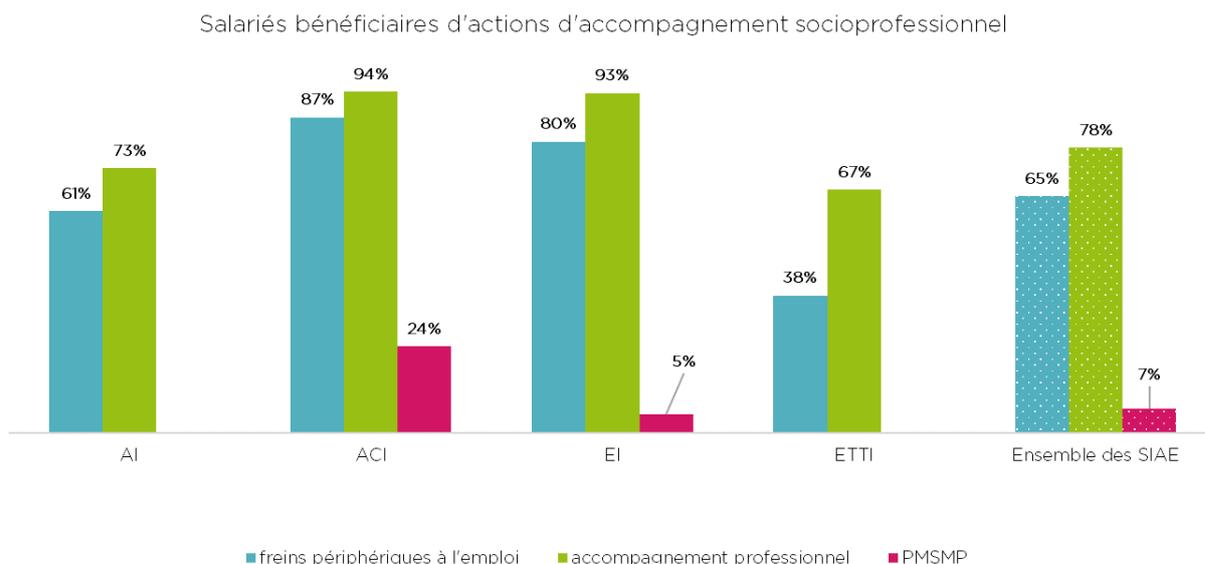


Les SIAE de Nouvelle-Aquitaine accueillent 13,9% de personnes issues des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et 11,8% de personnes issues des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

A noter : les entreprises d'insertion emploient 1,6% de publics relevant des ZRR car elles sont peu implantées sur ces territoires.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION

➤ ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

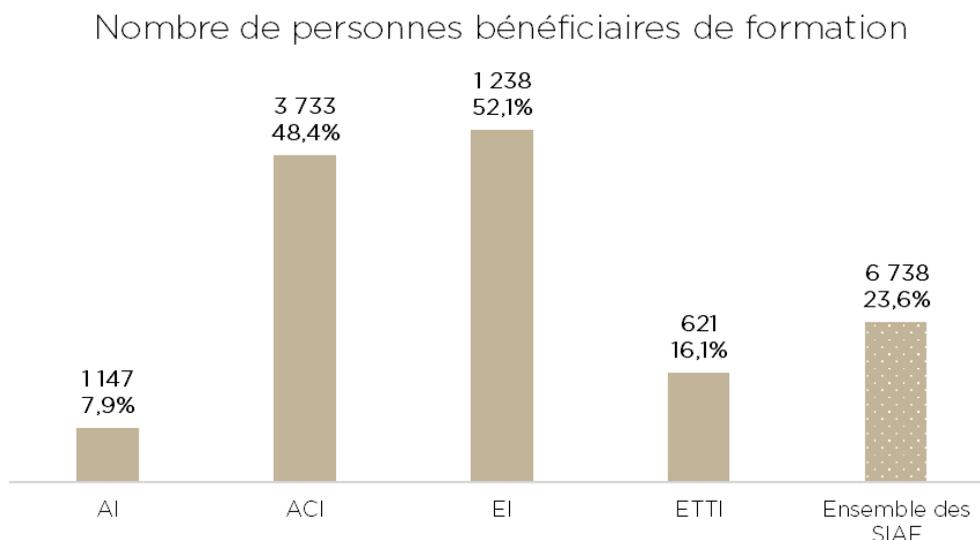


78% des salariés en parcours IAE ont bénéficié d'actions d'accompagnement professionnel et 65% ont été accompagnés sur la levée de freins périphériques à l'emploi (mobilité, logement, santé, ...).

Les ACI et les EI ont davantage accompagné les salariés sur ces actions, avec respectivement 94% et 93% de salariés ayant bénéficié d'accompagnement professionnel et 87% - 80% des salariés accompagnés sur les freins à l'emploi.

Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) sont utilisées uniquement en ACI (24% des salariés) et en EI (5%). En effet, en AI et ETTI, leur mise en œuvre est plus complexe du fait des contrats de mise à disposition.

➤ FORMATION DES SALARIES EN PARCOURS



Au total, 6 738 personnes ont bénéficié d'une action de formation, soit 23,6% des personnes en insertion accueillies dans les SIAE de Nouvelle-Aquitaine.

Ce chiffre est à relativiser : il concerne le nombre de personnes (et non le nombre d'ETP), ainsi, toute personne accueillie est comptabilisée, y compris si elle n'a fait l'objet que de quelques heures d'insertion.

Le taux de personnes bénéficiaires de formation avoisine les 50% pour les ACI et EI, représentant 3 733 personnes pour les ACI et 1 238 personnes pour les EI.

Les EI et ACI arrivent au 1^{er} rang des SIAE ayant formé leurs salariés pendant leur parcours :

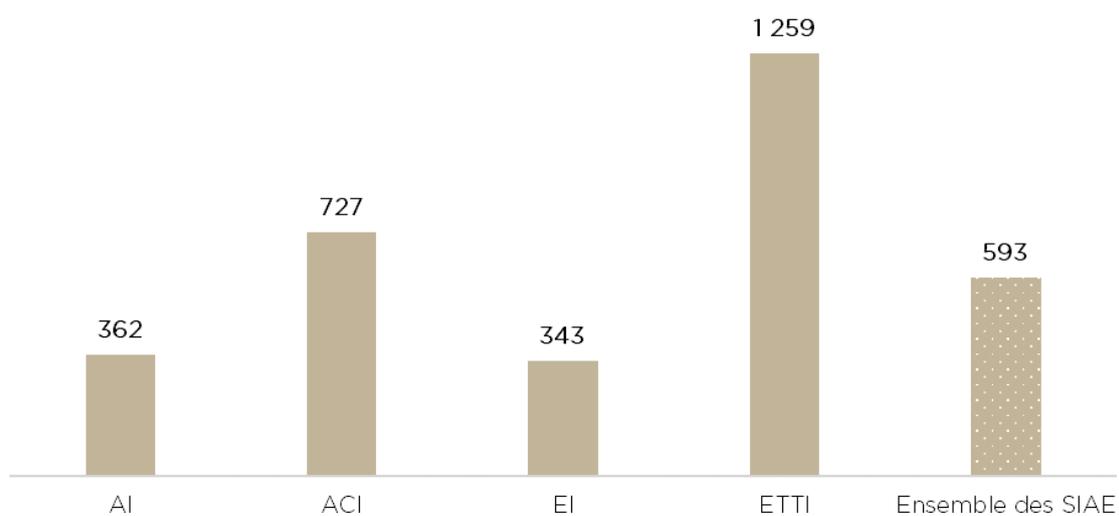
- en % de personnes formées pour les EI (52,1%).
- en nombre de salariés formés pour les ACI (3 733 personnes).

Le taux de formation des AI est de 7,9%. Ce taux s'explique pour deux raisons :

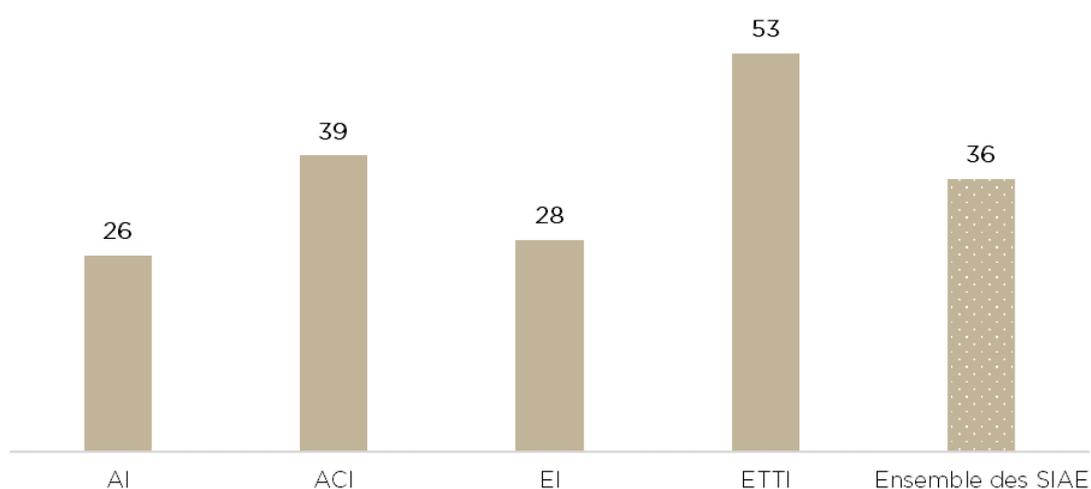
- Les AI ont embauché 14 578 personnes en 2016 représentant 2 057 ETP. Les temps de mise à disposition et de parcours ne sont donc pas hétérogènes, avec en moyenne 227 heures (0,14ETP) proposées par salarié, ce qui ne permet pas aussi aisément qu'en ACI et EI de mettre en place des processus de formation.
- Les AI, dans l'organisation des actions de formation rencontrent la limite de la prise en charge de la rémunération de leurs salariés.

En ETTI, le taux de formation est de 16,1% grâce à un accès plus facile à la formation dans le cadre des accords de branche du travail temporaire.

Nombre moyen d'heures de formation dispensées par SIAE



Nombre moyen d'heures de formation par personne



Les SIAE ont proposé 243 199 heures de formation au total sur l'année 2016, ce qui représente en moyenne 593 heures/SIAE et 36 heures de formation par salarié en insertion.

Ce sont les ETTI qui offre le plus d'heures de formation par salarié avec 1 259 heures en moyenne par ETTI et 53 heures par salarié.

Alors qu'elles ne forment que 16,1% des personnes accueillies, elles proposent des parcours de formation avec des volumes d'heures plus importants.

RESULTATS D'INSERTION

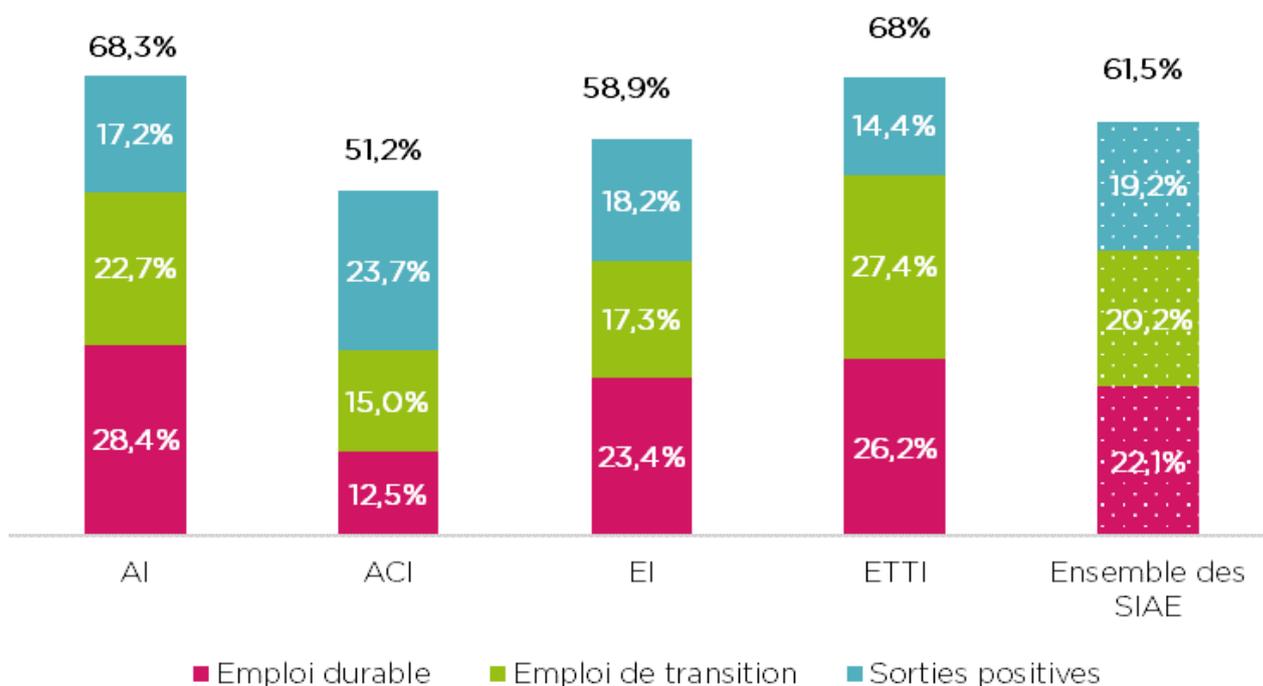
- SORTIES**

	AI	ACI	EI	ETTI	TOTAL SIAE
Nombre total de personnes en insertion sorties enregistrées par les SIAE	3 714	3 273	895	1 141	9 023

*Selon la convention statistique pour les sorties « emploi » examinées par les services de l'Etat à compter du 1/01/2013, seules les sorties à l'issue de parcours >150h (ETTI, AI) ou >3 mois (ACI, EI) sont prises en compte. Certaines sorties font également l'objet d'un retrait des sorties constatées (congé maladie/maternité de longue durée, décès, décision de justice, rupture pour faute grave).

- SORTIES DYNAMIQUES**

Décomposition des sorties dynamiques



En 2016, 9 023 personnes sont sorties des SIAE à l'issue de leur parcours d'insertion.

Les objectifs de 60% de sorties dynamiques sont globalement atteints en 2016, **avec 61,5% de sorties dynamiques pour l'ensemble des SIAE.**

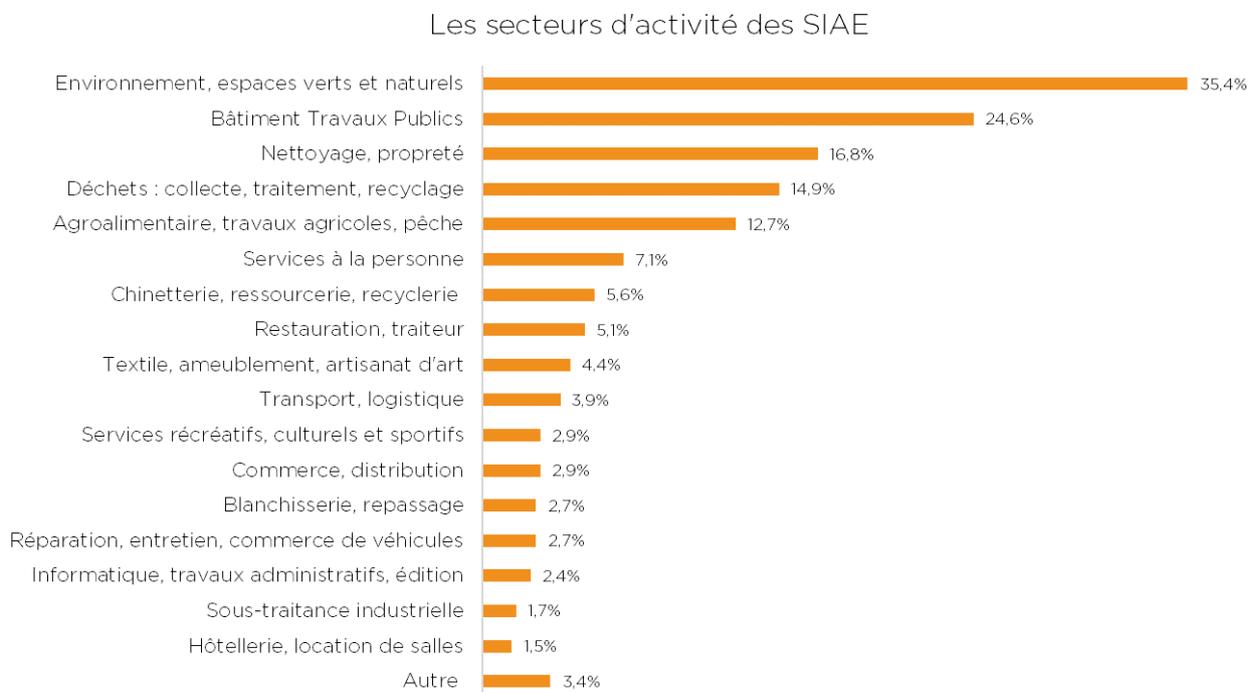
Les sorties vers l'emploi durable sont de 22,1%, proche de l'objectif des 25%.

Les ETTI et les AI dépassent les seuils avec davantage de sorties en CDI et CDD de plus de 6 mois.

Les résultats des ACI (51,2% de sorties dynamiques) et EI (58,9%) sont à mettre en corrélation avec le profil des personnes embauchées dans ces SIAE.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES SIAE

◆ SECTEURS D'ACTIVITE DES SIAE



Les SIAE sont positionnées sur de nombreux secteurs économiques en qualité de prestataires de services (ACI/EI) ou de mise à disposition de personnels (AI/ETTI).

◆ SECTEURS D'ACTIVITÉ SUPPORTS DES ACI ET EI

	ACI	EI
Agroalimentaire, travaux agricoles, pêche	20,4%	7,9%
Bâtiment Travaux Publics	36,3%	15,8%
Blanchisserie, repassage	4,0%	3,0%
Chinetterie, ressourcerie, recyclerie	7,5%	7,9%
Commerce, distribution	4,5%	3,0%
Déchets : collecte, traitement, recyclage	15,4%	28,7%
Environnement, entretien et aménagement des espaces verts et naturels	58,7%	20,8%
Hôtellerie, location de salles	1,5%	3,0%
Informatique, travaux administratifs	1,0%	4,0%
Impression, communication, édition		2,0%
Nettoyage, propreté	16,4%	19,8%
Réparation, entretien, commerce de véhicules	4,0%	3,0%
Restauration, traiteur	4,5%	9,9%
Services à la personne	1,0%	3,0%
Services récréatifs, culturels et sportifs	5,5%	1,0%
Sous-traitance industrielle	1,0%	2,0%
Textile, ameublement, artisanat d'art	9,0%	
Transport, logistique	5,5%	2,0%
Autre (préciser)	5,5%	3,0%

Les ACI sont davantage sur des activités diversifiées que les EI, plus souvent spécialisées dans un domaine d'intervention.

- ◆ L'environnement/espaces verts et le bâtiment sont les deux secteurs d'activité les plus représentés avec respectivement 58,7% et 36,3% des ACI de Nouvelle-Aquitaine.
Les activités liées à l'agriculture arrivent en 3ème position en termes de nombre de structures avec 20,4%.
- ◆ Dans les EI, le secteur de la gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation) arrive au 1^{er} rang en nombre de structures avec 28,7%, suivi par l'environnement/espaces verts avec 20,8%, puis le nettoyage/propreté avec 19,8%.

◆ CLIENTELE DANS LES AI, ACI, EI

Typologie de clientèle en AI, ACI et EI

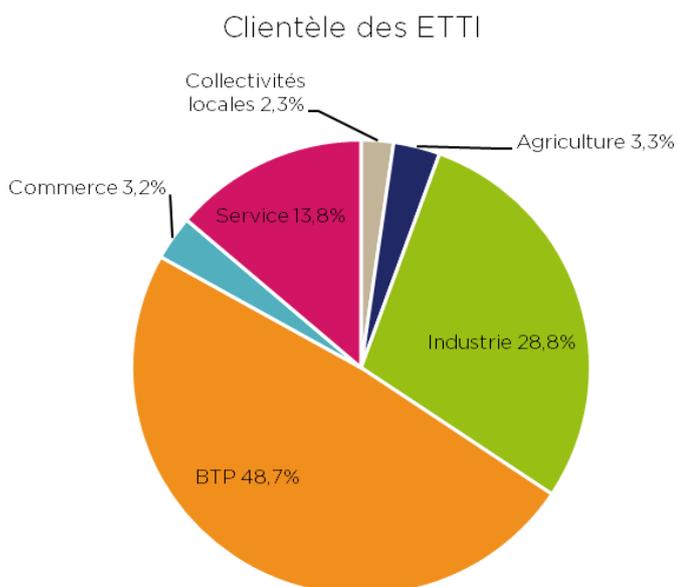


Les AI réalisent l'essentiel des heures travaillées auprès des particuliers (40,6% des heures travaillées) et des collectivités locales (25,2%).

Les principaux clients des ACI sont les collectivités locales (44,4% des ACI).

Les EI réalisent principalement leurs activités auprès des entreprises (33,9% du chiffre d'affaires des EI), des particuliers (27,9%), ainsi qu'auprès des collectivités (20,9%).

◆ CLIENTELE DNS LES ETTI



La majorité des mises à disposition des ETTI se fait auprès des entreprises principalement dans le secteur du bâtiment (48,7%) puis de l'industrie (28,8% des heures travaillées).

◆ HEURES TRAVAILLÉES DANS LES AI ET ETTI

	AI	ETTI
Nombre total d'heures travaillées	3 305 241	1 115 463
Dont heures agréées*	496 493	
Nombre moyen d'heures travaillées par SIAE	40 308	42 902
Dont nombre moyen d'heures agréées*	6 055	
Nombre moyen d'heures travaillées par personne	227 (soit 0,14 ETP)	350 (soit 0,22 ETP)
Nombre d'heures moyen par contrat de mission	14,2	32,1

*heures en entreprises pour missions >16h donnant lieu à un agrément obligatoire du salarié.

Au total, les AI et ETTI ont réalisé plus de 4,24 millions d'heures de mises à disposition en 2016.

Les AI de Nouvelle-Aquitaine réalisent 40 308 heures et les ETTI 42 902 heures.

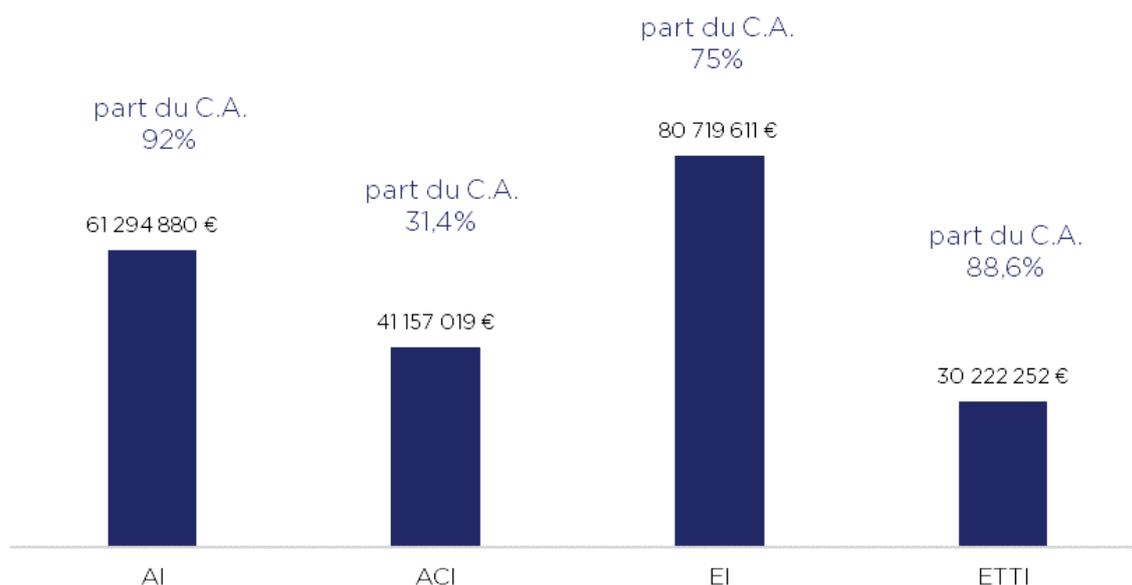
En moyenne, les AI proposent 227 heures de travail par personne en insertion (soit 0,14 ETP) et les ETTI 350 heures de travail par personne en insertion (soit 0,22 ETP).

La moyenne d'heures par contrat de mission est de 14,2h en AI et de 32,1h en ETTI. Les heures agréées, c'est-à-dire celles qui concernent les missions réalisées en entreprise pour plus de 16h, représentent 15% des heures totales réalisées en AI.

INDICATEURS ECONOMIQUES DES SIAE

▲ STRUCTURE DES RESSOURCES : CHIFFRE D'AFFAIRES ET FINANCEMENTS PUBLICS

Chiffre d'affaires par dispositif
Part du C.A. dans les produits d'exploitation



En 2016, les SIAE de Nouvelle-Aquitaine ont généré des produits d'exploitation à hauteur de 339,4 millions d'euros dont :

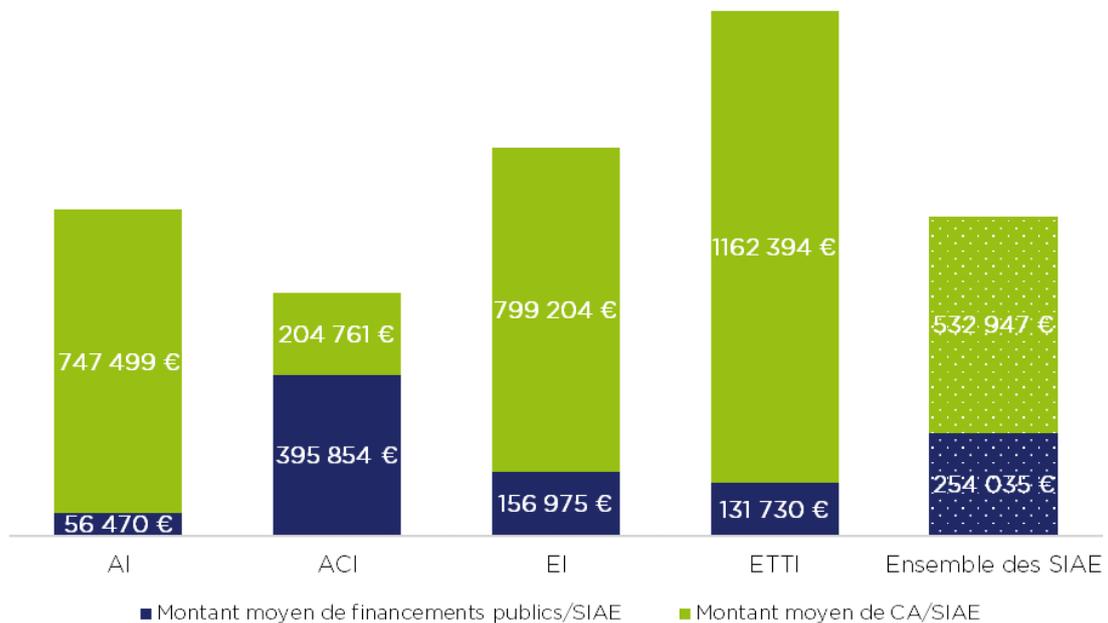
- ▲ 218,5 millions d'euros de chiffre d'affaires,
- ▲ et 104,2 millions d'euros de financements publics pour rémunérer la prestation d'accompagnement socioprofessionnel et de formation par le travail.

Dans les AI, ETTI et EI, le chiffre d'affaires constitue la ressource principale, avec respectivement 92%, 88.6% et 75% des produits d'exploitation.

Pour les ACI, ce sont les financements publics qui constituent la première ressource conformément à la réglementation en vigueur.

La part du chiffre d'affaires des ACI de Nouvelle-Aquitaine est de 31,4%. Les ACI doivent de plus en plus compenser la baisse des financements publics et aller vers une évolution de leur modèle économique.

Moyenne chiffre d'affaires / financements publics par SIAE



Le montant moyen de chiffre d'affaires réalisé par SIAE est de 532 947€ pour 254 035€ de financements publics.

Pour avoir un sens, ce résultat est à rapprocher de l'effectif moyen par structure de 22,5 ETP (insertion + permanents).

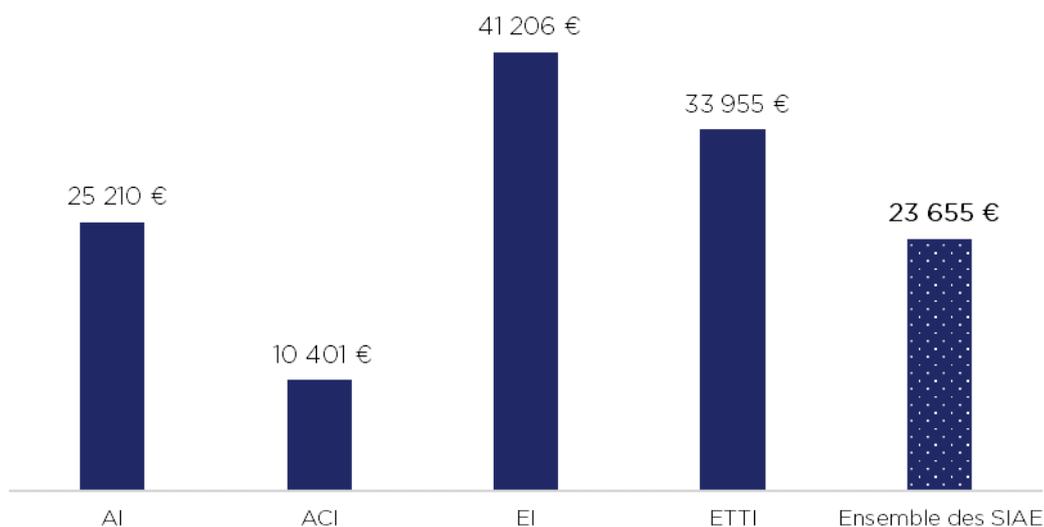
Pour les AI et ETTI, qui ont un effectif total moyen proche de 30 ETP :

- ▲ Le chiffre d'affaires moyen des AI est de 747 499 € (effectif total moyen de 29,7 ETP)
- ▲ Pour les ETTI, il est près de 1,2 millions d'euros (pour 34,2 ETP).

Pour les ACI et EI qui ont un effectif moyen proche de 20 ETP :

- ▲ Le chiffre d'affaires moyen des ACI est de 204 761 € (pour 19,7 ETP)
- ▲ Il est de 799 204 € (pour 19,4 ETP).

Productivité - C.A./Effectif total ETP



Financements publics/Effectif insertion ETP



Rapporté à la taille des SIAE, la **productivité moyenne d'une SIAE est évaluée à 23 655 € de chiffre d'affaires par salarié (permanents + salariés en insertion).**

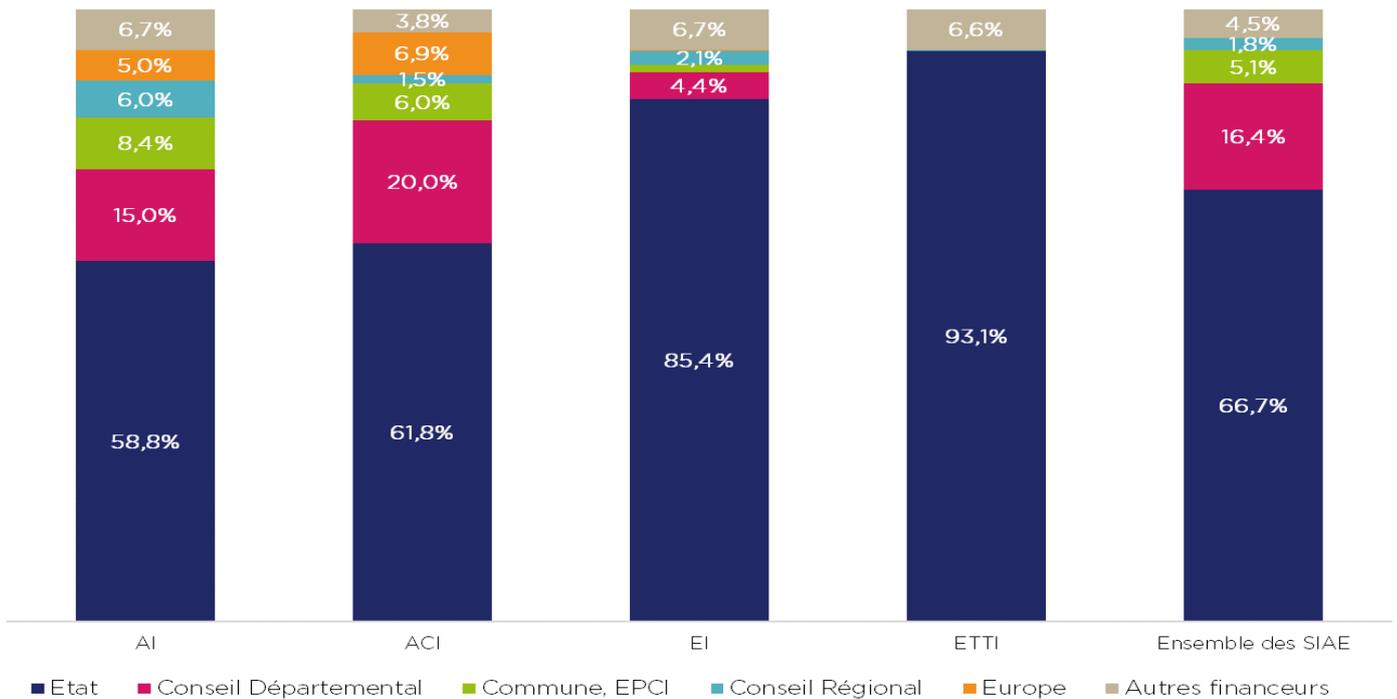
De même, le financement public moyen est de 15 106 € par salarié en insertion. Les EI ont la productivité la plus importante, de 41 206 € par salarié, suivies par les ETTI (33 955 €) puis les AI (25 210 €) et les ACI avec 10 401 €.

En phase avec les niveaux de financement liés des différents dispositifs, le financement public par salarié est le plus important en ACI avec 26 905 €, puis en EI avec 13 466 €, en ETTI avec 4 866 € et enfin en AI avec 2 252 €.

▲ REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS

L'Etat est le principal financeur de l'IAE et représente 66,7% des financements que les SIAE perçoivent pour réaliser leur mission d'insertion.

Les financements publics des SIAE



Les Conseils Départementaux sont les 2^{èmes} financeurs de l'IAE avec 16,4%, suivis par les EPCI/Communes avec 5,1%, puis la Région avec 1,8%.

A noter : En 2016, concernant le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, chaque ex-région fonctionnait encore avec son propre règlement d'intervention, différent sur chaque ex région.

L'analyse par dispositif montre des répartitions très différentes :

- ▲ Pour les EI et ETTI, l'Etat est le financeur public très majoritaire, voire le seul financeur, en particulier pour les ETTI ;
- ▲ Pour les AI et ACI, les financements publics sont plus diversifiés, ce qui constitue une zone de risque compte tenu des évolutions des règlements d'intervention (Région, EPCI, Département) et des risques liés aux financements européens.

▲ IMPACT ECONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE

Les SIAE de Nouvelle-Aquitaine, grâce à leur activité économique, créent de la richesse sur les territoires sur lesquels elles interviennent par :

- ▲ Les salaires nets versés, réinjectés dans l'économie, estimés à 150,4 millions d'euros.

- ▲ Les achats de produits et services réalisés par les SIAE auprès des différents fournisseurs permettent de réinjecter 75,1 millions d'euros dans l'économie du territoire à travers le paiement des différents fournisseurs.

Elles génèrent également cette richesse à travers les flux reversés à la collectivité :

- ▲ Les charges sociales versées sont de 87,9 millions d'euros ;
- ▲ Les impôts et taxes s'élèvent à 7,5 millions d'euros.

Ainsi, l'analyse des flux synthétisée dans le tableau ci-dessous compare les subventions versées et la richesse créée par les SIAE de Nouvelle-Aquitaine.

	Subventions versées	Richesse créée
Subventions versées aux SIAE	103,5 M€	
Salaires nets versés		150,4M€
Achats de produits et services		75,1M€
Charges sociales		87,9M€
Impôts et taxes		7,5M€
TOTAL	103,5M€	321 M€
Ratio de retour sur investissement	1€	3,10€

Pour 103,5 millions d'euros versés en subventions aux SIAE de Nouvelle-Aquitaine, 321 millions d'euros sont réinjectés dans l'économie :

ce qui équivaut à dire que pour 1 € de subvention versée aux SIAE de Nouvelle-Aquitaine, 3,10 € sont réinjectés dans l'économie.